Nations Unies A/57/542

Assemblée générale

Distr. générale
12 décembre 2002
Français
Original: arabe

Cinquante-septième session
Point 43 de l'ordre du jour

Suite à donner aux résultats de la session extraordinaire consacrée aux enfants

Rapport de la Deuxième Commission

Rapporteur : M. Walid **Al-Hadid** (Jordanie)

I. Introduction

1. À sa 19e séance plénière, le 20 septembre 2002, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-septième session la question intitulée « Suite à donner aux résultats de la session extraordinaire consacrée aux enfants », et de la renvoyer à la Deuxième Commission.

2. La Deuxième Commission a examiné la question en même temps que le point 88, intitulé « Activités opérationnelles de développement », à ses 18e et 19e séances, le 28 octobre, et à sa 37e séance, le 18 novembre 2002. On trouvera un résumé des débats de la Commission sur la question dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.2/57/SR.18, 19 et 37). L'attention est également appelée sur le débat général que la Commission a tenu à ses 3e à 8e séances, du 30 septembre au 3 octobre (voir A/C.2/57/SR.3 à 8).

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

a) Lettre datée du 22 août 2002, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte de l'Initiative Koizumi (Mesures concrètes qui seront prises par le Gouvernement japonais en faveur du développement durable – vers le partage des ressources mondiales), qui a été annoncée à Tokyo le 21 août 2002 (A/57/350);

b) Lettre datée du 20 septembre 2002, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant les documents de la vingt-neuvième session de la Conférence islamique

02-73670 (F) 131202 131202

des ministres des affaires étrangères, tenue à Khartoum du 25 au 27 juin 2002 (A/57/422-S/2002/1064);

c) Lettre datée du 21 août 2002, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant la Déclaration adoptée par les ministres des affaires étrangères du Groupe des 77, lors de leur vingt-sixième réunion annuelle, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 19 septembre 2002 (A/57/444).

4. À la 18e séance, le 28 octobre, la Directrice générale adjointe du Fonds des Nations Unies pour l'enfance a fait une déclaration liminaire (voir A/C.2/57/SR.18).

II. Projet de décision proposé oralement par le Président

5. À la 37e séance, le 18 novembre, le Président a proposé oralement un projet de décision, qui a été adopté par la Commission (voir par. 7).

6. Après l'adoption du projet de décision, le représentant de la République arabe syrienne a fait une déclaration (voir A/C.2/57/SR.37).

III. Recommandation de la Deuxième Commission

7. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision ci-après :

Suite à donner aux résultats de la session extraordinaire consacrée aux enfants

L'Assemblée générale décide qu'elle examinera la question intitulée « Suite à donner aux résultats de la session extraordinaire consacrée aux enfants », en séance plénière à sa cinquante-huitième session.